

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 003/2018

OBJET : Décision modificative N° 2 :

L'an deux mille dix-huit, le 15 du mois de janvier à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 9 janvier 2018.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Nathalie DIGANI/ Jean-Marc GIMENEZ / Sophie ESPOSITO / Delphine BOLLARO/ Christine DECORDIER/ Martine DUNOYER DE SEGONZAC/ Jean-Yves LESSATINI/ Gracienne DODAIN/ Philippe JANIN/ Jean-Luc CAMBRA / Régine RODRIGUEZ / Marc LEROY.

PROCURATIONS : Eddie DEGIOVANNI procuration à Robert NARDELLI/ Taoufik FATFOUTA à Romain BIANCHI/

ABSENT : Pierre VESTRI / Sonia CHAKROUNI /Mélanie MORINI /

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de la régie de l'eau 2017,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires de l'année 2017,

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 611 : Sous-traitance générale	12 000.00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 000.00 €			
D 6410 : Rémunération du personnel		12 000.00 €		
TOTAL D 012 : Charg. Pers. et frais assimilés		12 000.00 €		
Total		0.00 €		0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 221

Votants : 24

Absents : 3

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Robert NARDELLI

Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 19/01/2018
et publication en mairie le : 20/01/2018